

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 5

Absents : 2

Le mercredi 10 décembre 2025, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-Blanc, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, grande salle du rez-de-chaussée, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. Bernard OLLIER, Mme Karine MIEUSSET, Mme Michèle RABBIOSI, M. Claude JACOT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Marie-Noëlle FLEURY, Mme Juliette MARTINEZ, M. Yvonick PLAUD, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, M. Hervé VILLARD, M. Pierre CARRIER, M. Laurent COLLIGNON, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. François-Xavier LAFFIN, M. Vincent ORGEOLET, M. Yves ANCRENAZ, M. Denis DUCROZ.

Absent(e)s représenté(e)s :

- Mme Léa DEVOUASSOUX donne pouvoir à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL,
- Mme Charlotte DEMARCHI donne pouvoir à M. Hervé VILLARD,
- Mme Elisabeth CHAYS donne pouvoir à Mme Michèle RABBIOSI,
- Mme Isabelle MATILLAT donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET,
- Mme Isabelle COLLE donne pouvoir à M. Denis DUCROZ.

Absent(e)s non représenté(e)s :

- Mme Julia GIACOMOTTI,
- M. Olivier NAU.

Secrétaire de séance : Mme Michèle RABBIOSI

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire souhaite faire part à l'assemblée des événements récents ayant structuré l'activité municipale depuis le dernier Conseil Municipal.

En réponse à une question de M. Vincent ORGEOLET lors du Conseil Municipal du 17 novembre dernier, il présente le bilan financier de l'opération du parking du Cry. Il rappelle que ce parking proposera aux camping-cars un stationnement de court séjour à l'entrée de Chamonix. Le coût de l'opération est de 907 000 euros, ainsi détaillé :

- Acquisition foncière: 90 000 euros,
- Traitement de la renouée du Japon et dépollution du site: 100 000 euros,
- Marchés de travaux et d'aménagement paysagers : 650 000 euros,
- Equipements de péages : 30 000 euros,
- Maîtrise d'œuvre, étude géotechnique et plans topographiques du géomètre : 37 000 euros.

Avec 60 places de stationnement, l'investissement revient à environ 15 000 euros la place.

M. le Maire informe que la Commune a reçu la notification de la mise en redressement de la Maison des Artistes. Il réaffirme l'attachement municipal pour ce site patrimonial et pour le projet culturel mené depuis plusieurs années. Il espère que ce plan de redressement offre un nouveau départ à la Maison des Artistes, selon les propositions qui seront formulées aux instances dirigeantes de la SEM par le mandataire judiciaire. Il rappelle également qu'il convient de distinguer le rôle et les responsabilités de la Commune, en tant qu'actionnaire, d'une part et des instances dirigeantes de la Maison des Artistes d'autre part.

Mme Juliette MARTINEZ précise les modalités et le calendrier de la procédure mise en place.

Un solde intermédiaire a été réalisé au 30 septembre 2025 par la SEM Chamonix Développement qui suit la comptabilité de la Maison des Artistes. Suite à ce solde intermédiaire, le Commissaire aux Comptes a déclenché une procédure d'alerte, ce qui a conduit le Conseil d'Administration de la SEM à se réunir le 7 novembre dernier. Celui-ci, à l'unanimité de ses membres, a validé la proposition de mise en place d'un redressement judiciaire auprès du Tribunal de Commerce d'Annecy. Le dossier a été jugé le 28 novembre et la mise en redressement de la société d'économie mixte Maison des Artistes a été actée, ce qui conduit à un suivi de la structure par un mandataire judiciaire et le gel du passif. L'ensemble des dettes de la société va être répertorié et le mandataire prendra contact avec les créanciers afin de mettre en place un plan de désendettement dans un délai maximum de six mois. Un inventaire commercial sera également réalisé semaine prochaine par un huissier afin de mettre à jour les immobilisations de la Maison des Artistes. Les salariés de la SEM ont été pris en charge et la totalité de leur rémunération sera bien versée semaine prochaine.

Pour la suite, tous les deux mois, la Maison des Artistes aura à fournir un relevé de compte, un compte d'exploitation prévisionnel, ainsi qu'un compte de résultat. Tous les trois mois, l'équipe dirigeante de la société sera reçue par le Tribunal pour analyser ces éléments et, éventuellement, les réviser.

Pour conclure sur ce sujet, Mme Juliette MARTINEZ invite les Conseillères et Conseillers Municipaux à respecter la confidentialité des éléments liés à la procédure.

M. le Maire souhaite également aborder la question du chantier du Couttet. Il informe qu'un dossier concernant la reprise des travaux sera présenté au prochain Conseil Municipal, suite aux nombreux échanges juridiques et financiers organisés depuis plusieurs mois avec la société actuellement ayant droit sur le site. La reprise des travaux est espérée pour le printemps 2026.

Par ailleurs, la société antérieurement titulaire, Centaurus, a été mise en demeure par la Commune à quatre reprises pour sécuriser le chantier. La première demande de la Collectivité remonte au 22 avril 2025. A ce jour, il a été notifié à la société qu'elle doit régler 746 000 euros de pénalités à la Collectivité, en vertu de ses manquements. Afin de garantir la sécurité des riverains et des passants, la Commune a diligenté une société pour identifier les mesures d'urgence à mettre en œuvre et celles-ci devraient pouvoir être réalisées en début de semaine.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

Aucune observation n'étant formulée concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Abstention : M. Jonathan CHIHI-RAVANEL.

1/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CASINO DE CHAMONIX – RAPPORT ANNUEL 2023/2024

M. le Maire donne la parole à M. David LESTIENNE, Directeur du Casino, qui présente les rapports annuels portant sur la période 2023/2024, comportant un compte-rendu financier, un compte-rendu technique et un compte-rendu sur la qualité du service rendu.

M. le Maire remercie M. David LESTIENNE pour la présentation de ce rapport d'activités. Il l'assure de la reconnaissance par la Commune des efforts déployés et de l'implication des équipes du Casino dans le redressement économique, complexe, de l'équipement.

Après avoir évoqué la fin du contrat de délégation de service public (dont l'échéance est en juin 2026), il rappelle l'importance stratégique de l'acquisition des murs du Casino par la Commune en 2010, pour un montant de 2,6 millions d'euros. Financièrement, l'opération est aujourd'hui entièrement amortie et assure à la Collectivité une maîtrise foncière et des revenus.

Il assure le Directeur du Casino du soutien et de l'attention de la Commune pour les derniers mois de la délégation de service public.

M. François-Xavier LAFFIN remercie également M. David LESTIENNE pour les éléments présentés au Conseil. Il considère que la situation financière du Casino reste particulièrement délicate et que le redressement économique est difficile à observer, au regard du compte d'exploitation de l'équipement : le chiffre d'affaires progresse mais le résultat net chute fortement par rapport à l'année précédente. La rentabilité du Casino se dégrade encore, faisant peser des risques sur la santé financière de la société.

Il souhaite également poser plusieurs questions : à l'échéance du contrat de délégation de service public (en juin 2026), comment la « Société du Casino de Chamonix » envisage t'elle la suite ? De même, comment la société appréhende l'influence de la fermeture du tunnel du Mont-Blanc pour travaux ? Enfin, quelle est la situation actuelle du restaurant et quel est son avenir ?

M. le Maire apporte une première réponse concernant la suite de la délégation de service public. Il rappelle que le choix du mode de gestion pour l'avenir du site est une décision qui incombe à la Collectivité.

M. David LESTIENNE répond aux questions de M. François-Xavier LAFFIN.

Concernant la suite de la délégation de service public, il indique que la Société du Casino de Chamonix attend le lancement de la nouvelle consultation et travaille, dans l'attente, à l'élaboration du meilleur dossier de candidature possible. Grâce à l'expérience acquise au cours des deux dernières années, l'offre de candidature présentera quelques propositions d'adaptations à la particularité d'un casino à Chamonix.

Concernant le restaurant, il explique n'avoir pas eu d'autre choix qu'une ouverture à minima de l'établissement. La première difficulté a été de recruter du personnel, en février. L'activité a eu du mal à trouver sa clientèle au départ mais elle a été maintenue autour d'une cuisine authentique. Dernièrement (depuis octobre), trois salariés viennent d'être embauchés pour faire face au triplement du nombre de couverts. La dynamique semble donc enfin lancée.

Enfin, concernant le Tunnel du Mont-Blanc, il lui semble complexe de lier l'impact de sa fermeture pour travaux et l'activité du Casino, dès lors que ce dernier connaît déjà une faible fréquentation à l'année sur plusieurs exercices.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités.

2/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'AFP DE CHAMONIX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A CHARAMILLON

M. le Maire donne la parole à M. Christian DUCROZ, Président de l'Association Foncière Pastorale (AFP), qui présente le projet de construction.

Le projet consiste en la construction d'une chèvreserie moderne capable d'accueillir 100 chèvres, dont 80 laitières. Le bâtiment, d'un coût total de 1,2 million d'euros, comprendra une salle de traite, un atelier de fabrication de fromage, un point de vente directe et un logement pour les exploitants.

M. Christian DUCROZ souligne l'importance de l'AFP dans la réhabilitation des alpages de la vallée.

Il précise que le plan de financement est déjà bien avancé, avec un soutien de 50 % du Conseil Départemental de Haute-Savoie, une aide du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et un emprunt de 200 000 euros contracté par la Montagne de Charamillon. Pour boucler le budget du projet, l'AFP sollicite une subvention d'équipement de 250 000 euros auprès de la Commune de Chamonix Mont-Blanc.

M. le Maire remercie M. Christian DUCROZ pour ce projet et pour son engagement, à travers l'AFP, à pouvoir accueillir des troupeaux sur différents sites de la vallée. Il cite par exemple la fête de la transhumance à Argentières (qui n'a malheureusement pas pu être organisée cette année pour des raisons sanitaires) qui permet à des troupeaux de passer d'un alpage à un autre.

M. Christian DUCROZ précise que la Montagne de Charamillon représente 220 hectares. Il ajoute que parallèlement à l'exploitation de cette future chèvreserie, il reste 40 vaches dans la partie amont de la montagne qui ne quittent pas ce secteur.

M. François-Xavier LAFFIN salue un beau dossier, essentiel à l'entretien des alpages. Il demande si la fabrication de fromage sera destinée à être vendue uniquement sur site ou si la commercialisation sera plus large (via une coopérative ou autre).

Mme Aurélie BEAUFOUR souligne à son tour l'importance que les alpages soient utilisés et entretenus. Elle demande quel est le calendrier prévisionnel du projet.

M. Laurent COLLIGNON se réjouit du lancement opérationnel de ce projet, qu'il suit depuis un petit moment, et de l'arrivée prochaine de chèvres sur le territoire. Il rappelle que celles-ci ont une alimentation différente des vaches et des moutons, donc cela va constituer un complément intéressant pour la vallée.

M. Christian DUCROZ apporte les éléments de réponse suivants :

Au regard de la production prévisionnelle (environ 470 litres de lait et 45 kilogrammes de fromage par jour), la partie principale des ventes sera réalisée sur le site de la chèvrerie, le reste étant distribué dans les restaurants et grandes surfaces alimentaires de la vallée.

Des difficultés avec un architecte ont fait perdre beaucoup de temps au projet mais la situation est désormais réglée. Le calendrier prévoit un dépôt de permis de construire début janvier 2026, pour une inauguration espérée en 2027.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

M. le Maire insiste sur l'opportunité incontestable du projet pour le pastoralisme. Evoquant l'opération de la ferme de Montroc, il estime que ce projet constitue une brique supplémentaire dans le maintien d'une activité agricole dans la vallée.

Il ajoute également être confiant sur l'attractivité des alpages du territoire.

Pour conclure, il indique que 2026 sera l'année du pastoralisme, au titre de l'UNESCO.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES REFUGES DES COSMIQUES ET DE LA CHARPOUA – HOMOLOGATION DES TARIFS 2026

MM. Claude JACOT, Laurent COLLIGNON, Yves ANCRENAZ et Denis DUCROZ quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard OLLIER qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CENTRE DE BIEN-ÊTRE – HOMOLOGATION DES TARIFS 2025/2026

M. le Maire donne la parole à M. Bernard OLLIER qui présente le projet de délibération.

M. François-Xavier LAFFIN souhaite des précisions sur les évolutions tarifaires proposées.

M. Bernard OLLIER répond que seuls les tarifs « Maximum » des produits « Entrée Journée », « Entrée 17h30 » et « Entrée 19h30 » évoluent à la hausse de 2 euros. Tous les autres tarifs sont stables.

Il fait également remarquer la création d'un nouveau tarif « Entrée 5 heures ».

M. François-Xavier LAFFIN rappelle que le délégué avait présenté un résultat financier particulièrement exceptionnel lors de la présentation de son dernier rapport d'activités,

incitant à une renégociation de la part variable de redevance versée à la Commune. Il demande si des échanges ont été menés avec la SARL QC TERME à ce sujet.

M. le Maire répond qu'un dialogue est effectivement en cours sur la conclusion d'un avenant à la délégation de service public.

M. Vincent ORGEOLET explique avoir du mal à se positionner sur cette proposition tarifaire, sans une information plus précise de la répartition des titres vendus par catégorie de produits.

M. le Maire comprend la demande mais ne dispose pas de l'information immédiatement. Il s'engage toutefois à fournir ces éléments dès le prochain Conseil Municipal.

M. Bernard OLLIER fait remarquer que les tarifs ViaCham restent attractifs pour la population locale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ TELESIEGE DES BOSSONS – HOMOLOGATION DES TARIFS 2026

MM. Pierre CARRIER, Yvonick PLAUD et Jean-Michel COUVERT quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ CONVENTION DE REPARTITION DES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES TITRES COMBINES DU SITE DU MONTENVERS AINSI QUE DU SITE DU MONTENVERS ET DU TELEPHERIQUE DE L'AIGUILLE DU MIDI

MM. Pierre CARRIER, Yvonick PLAUD et Jean-Michel COUVERT quittent la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

M. Denis DUCROZ exprime sa frustration face à la complexité générée par la décision du Conseil Départemental, qualifiant la nouvelle situation de « bazar ».

M. le Maire estime ne pas être le bon interlocuteur pour apporter une réponse à ce commentaire.

M. Denis DUCROZ s'interroge sur les réelles motivations du Département dans la reprise en régie de la gestion du Train du Montenvers. Il est convaincu que certaines personnes doivent connaître ce qui a déclenché cette prise de décision.

Mme Aurore TERMOZ indique ne pas pouvoir répondre à cette question, même en tant que Conseillère départementale, car elle est déportée systématiquement sur toutes les questions en lien avec le site du Montenvers, de même que son binôme départemental.

M. Denis DUCROZ s'étonne de ce déport dès lors qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt dans cette situation.

Mme Aurore TERMOZ justifie ce déport par son appartenance à l'exécutif de la Commune de Chamonix, autorité délégante à la Compagnie du Mont-Blanc une délégation de service public pour les remontées mécaniques, elle-même en lien avec la régie départementale.

M. Denis DUCROZ regrette ne pas disposer d'indiscrétions sur les motivations départementales.

Mme Aurore TERMOZ répond qu'elle n'est pas adepte des bruits de couloir.

M. Denis DUCROZ précise que ces indiscrétions auraient toutefois permis de nourrir le débat public.

M. Laurent COLLIGNON se félicite que, malgré les hypothétiques tensions institutionnelles, un accord ait été trouvé pour garantir un parcours client fluide.

M. Denis DUCROZ demande qui est à l'origine de cet accord.

M. le Maire réaffirme la position de la Commune en tant qu'autorité délégante, qui a veillé au respect des équilibres économiques de son contrat de délégation dans les négociations avec la Régie départementale du Train du Montenvers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE DE PROGRAMMATION CULTURELLE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC, LA COMMUNE DES HOUCHES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

M. le Maire présente le projet de délibération.

Mme Juliette MARTINEZ se réjouit de cette convention et de la future cohérence culturelle à l'échelle de la vallée, via les salles EMC2 et OLCA. Elle précise que la salle EMC2 connaît un taux de remplissage en termes de programmation culturelle à 98,5 %, ce qui démontre que l'équipement a atteint sa quasi pleine capacité et que la salle OLCA a totalement sa place pour proposer de nouvelles choses.

Elle ajoute qu'une réflexion devra être menée sur la tarification des spectacles, la politique d'abonnement, ainsi qu'un équilibre entre les disciplines et les artistes proposés.

M. Vincent ORGEOLET approuve la démarche. Il partage également la nécessité d'harmoniser la tarification entre les deux salles et de veiller à ce que les programmations respectives ne soient pas en concurrence.

Il approuve la mutualisation des compétences humaines et rappelle que la faible capacité d'accueil de la salle EMC2 est contraignante pour certains spectacles. L'ouverture de la programmation sur une salle plus importante est donc intéressante pour tous.

M. le Maire précise que la Commune de Chamonix travaille déjà avec les Communes de Passy et de Sallanches pour éviter les concurrences stériles.

Mme Karine MIEUSSET précise qu'une délibération relative aux Ressources Humaines en lien avec cette convention sera présentée au cours de ce Conseil Municipal.

M. le Maire ajoute qu'il conviendra de veiller à la bonne organisation des réservations de chacune des salles puisque celles-ci ont des usages mixtes (culture, conférences, événements associatifs).

Pour conclure, il rappelle que l'objectif de déficit fixé par les Communes est de 400 000 euros (300 000 pour Chamonix et 100 000 euros pour les Houches). Il propose que cet objectif soit

appréhendé avec souplesse sur la durée de la convention, en acceptant de légères variations annuelles de ces montants cibles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA CHAMONJARDE

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

M. le Maire souligne le caractère singulier et extrêmement qualitatif du travail réalisé par la Chamoniarde. Il réaffirme l'importance de ce partenariat, notamment dans un contexte de changement climatique en montagne.

M. Laurent COLLIGNON évoque l'évolution des clientèles.

M. le Maire partage ce point de vue et considère que l'acculturation aux risques est plus nécessaire que jamais. Il observe que la culture montagnarde n'est pas toujours acquise par le public qui souhaite rejoindre les hauteurs au niveau des refuges. Pour autant, il reste un partisan de la formation et de la prévention, plutôt qu'une approche réglementaire et régalienne trop limitative.

M. Claude JACOT précise que des structures semblables à la Chamoniarde existent, même si moins complètes. Il cite par exemple la Maison de la Montagne, à Cauterets dans les Pyrénées, en lien avec le label « Terre d'Alpinisme ». Il ajoute que Briançon envisage également la mise en place d'une démarche similaire à la Chamoniarde.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9/ ADMINISTRATION GENERALE : GRATUITE DES SALLES ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DES CAMPAGNES ELECTORALES

M. le Maire donne la parole à Mme Michèle RABBIOSI qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRINCIPAL – AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11/ GESTION FINANCIERE : OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT (25 %) DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12/ GESTION FINANCIERE : TARIFS SECOURS SUR PISTES DOMAINE NORDIQUE – SAISON HIVER 2025/2026

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

Mme Aurélie BEAUFOUR s'interroge sur ce vote municipal dans la mesure où les pistes de ski de fond et les domaines nordiques relèvent de compétences de la Communauté de Communes.

M. le Maire répond que la sécurité et la réglementation des secours relèvent, y compris sur les pistes de fond et les domaines nordiques transférés, du pouvoir de Police des Maires. Il ajoute qu'aucun pouvoir de police n'a été transféré au Président de la Communauté de Communes, selon le souhait des quatre Maires et malgré sa proposition.

Mme Aurélie BEAUFOUR s'interroge sur le statut des pisteurs. Doivent-ils rester communautaires ou être transférés à la Commune ?

M. Claude JACOT explique que les secours sont organisés par la Communauté de Communes sur les pistes de fond, avec ses agents et son matériel, et que le SDIS intervient de son côté sur les domaines nordiques de Servoz et des Houches.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13/ MARCHES PUBLICS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES BESOINS DIVERS

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14/ SERVICE PETITE-ENFANCE : DEMANDE DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

M. Patrick DEVOUASSOUX demande des précisions sur le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).

Mme Aurore TERMOZ explique que dans les crèches municipales de Chamonix travaillent des professionnelles qui se questionnent beaucoup sur leurs pratiques et dont certaines ont des diplômes en parentalité. La parentalité est un sujet de préoccupation au sein d'un grand nombre de familles qui se posent des questions sur le sommeil, l'alimentation, la santé de l'enfant, la place des écrans...

Elle ajoute que le LAEP est un lieu de ressources sur ces questions : en toute confidentialité, gratuitement, chacun peut venir échanger avec une infirmière ou une éducatrice, pour accompagner les jeunes parents dans leur parcours éducatif. Il s'agit également d'un outil pour prendre soin des parents qui, parfois, sont isolés de leurs familles.

M. Patrick DEVOUASSOUX demande confirmation de la localisation du LAEP.

Mme Aurore TERMOZ répond que le LAEP est actuellement situé dans l'ancienne crèche d'Argentière, mais le projet est de le situer en centre-ville pour être accessible au plus grand nombre. Elle se félicite du succès de cet outil qui repose sur les compétences avérées des professionnelles de la Petite Enfance de la Commune.

M. Bernard OLLIER salue le travail remarquable réalisé par l'ensemble des éducateurs et professionnels qui prennent soin des enfants. Il se félicite de cette initiative de LAEP qui ne peut qu'être utile aux parents.

Mme Aurore TERMOZ pense qu'il convient de lever un certain nombre de tabous sur l'éducation de l'enfant, les dégâts faits pendant la petite enfance pouvant conduire à des conséquences tragiques à l'adolescence ou plus tard.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15/ RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION D'OBJECTIF 2025 ENTRE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC ET LE GROUPEMENT DE SOLIDARITE DU PERSONNEL COMMUNAL DE CHAMONIX MONT-BLANC ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

M. le Maire donne la parole à Mme Karine MIEUSSET qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16/ RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION D'OBJECTIF 2025 ENTRE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC ET L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

M. le Maire donne la parole à Mme Karine MIEUSSET qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17/ RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE

M. le Maire donne la parole à Mme Karine MIEUSSET qui présente le projet de délibération.

M. le Maire rappelle que cette délibération est en lien avec la délibération précédente relative à la convention de délégation de la compétence de programmation culturelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18/ RESSOURCES HUMAINES : ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE ET DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire donne la parole à Mme Karine MIEUSSET qui présente le projet de délibération.

Mme Karine MIEUSSET profite de cette délibération pour remercier Mmes Marie-Pierre GRANDJEAN, Sandra CLEO et Sandra DELEGLISE, bénévoles au sein du Groupement de Solidarité du personnel Communal, pour leur engagement et le travail accompli durant de nombreuses années.

M. le Maire ajoute que cette proposition soulagera effectivement les agents bénévoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19/ GESTION DU DOMAINE : SERVITUDE ENEDIS SOUS LES PARCELLES COMMUNALES B N°6366 ET 1840 - SECTEUR « LES ARBERONS » ET « LA GLACIERE »

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

20/ GESTION DU DOMAINE : SERVITUDE ENEDIS SOUS LA PARCELLE COMMUNALE C N°4923 - SECTEUR « LES BOIS »

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

21/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION DU 21 OCTOBRE 2025 AU 20 NOVEMBRE 2025 INCLUS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

22/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION DES FONDS DE COMMERCE ET DES BAUX COMMERCIAUX DU 21 OCTOBRE 2025 AU 20 NOVEMBRE 2025 INCLUS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

23/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS DU 21 OCTOBRE 2025 AU 20 NOVEMBRE 2025 INCLUS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

Il n'y a pas de questions orales, ni de questions diverses.

La séance est levée à 20 H 07.

La secrétaire de séance,

Mme Michèle RABBIOSI

